

SNTRS Informations

Bulletin de Liaison

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique –

CGT

Edité par nos soins — C.P. n°50099 — Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — 25, rue de Chevreuse, 91400 Orsay
Tél. 01.69.07.60.13 — Télécopie 01.69.07.50.05 — Courrier Electronique : SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

N° 3 C

Vendredi 6 mars 1998

7,00fr.

INSERM

SOMMAIRE

- Pages 1-2 **Edito** : Elections CAP INSERM par Jean Kister
Action Assistants Ingénieurs
- Pages 3 à 6 Profession de foi des listes SNTRS (ITA et Chercheurs) aux CAP 1998
- Pages 7-8 **Action du 5 mars** à la réunion des Directeurs d'Unités INSERM
Tract intersyndical et tract SNTRS CGT distribués devant les Salons de l'Aveyron
le 5 mars. **A DIFFUSER...**
- Page 9 **Communiqué de presse** du SNTRS-CGT du 2 mars 1998.
Suite au SNTRS INFOS Secteur Chercheurs et débat sur réforme INSERM, le BN
du SNTRS a décidé d'ouvrir un débat interne...
- Page 10 **Compte rendu du CNAS du CAES** de Janvier 1998 **A DIFFUSER...**
- Pages 11-12 Affaire "Bihain" (U391, Rennes) : texte "Le cristal et la fumée"
par J.P. Bazin. **A DIFFUSER...**
- Pages 13 à 15 **Article de "Nature"** (5/2/98), déclarations du DG INSERM (11/2/98) et du
Conseil Scientifique (16/2/98)
- Pages 16 à 19 Organisation de la Section Nationale INSERM (Bureau, CE, Groupes de travail)
- Page 20 Suite débat "Santé Publique" : texte d'un Directeur d'Unité INSERM en
Epidémiologie
- Pages 20 à 24 **AFFICHE pour la campagne des ELECTIONS CAP 1998**

Edito :

**ELECTIONS AUX CAP INSERM du 10 au 30 Mars 1998 :
VOTER ET FAITES VOTER SNTRS CGT !**

Le 10 Mars 1998 nous fêterons les 50 ans du SNTRS-CGT : en parcourant les "*Repères pour une histoire de la CGT au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA*" (que viens de publier le BN du SNTRS), on mesure vraiment, avec le recul, l'apport indispensable d'un syndicat CGT par l'étendue des nombreuses avancées sociales obtenues dans nos organismes de recherche durant toutes ces années de luttes.

Juste quelques exemples :

_ la revendication d'un statut de contractuel et d'une prime de recherche pour les ITA dès 1949, obtenue respectivement en 1952 et en 1955 (la PPRS, indexée en 1957 pour les ITA ... mais pas pour les chercheurs !);

_ la création du CAES (1957), du CTP, des comités d'H&S, ...

_ reconnaissance du droit syndical,

_ et surtout le statut de titulaire de la Fonction Publique en 1984.

Tout cela nous montre l'importance et l'utilité du combat syndical et, en particulier, du rôle et du poids de la CGT.

L'enjeu des élections aux CAP INSERM de Mars 1998 est en fait toujours le même : permettre au personnels Techniciens, Administratifs, Ingénieurs, Chercheurs de l'INSERM de désigner des élus CGT qui puissent les défendre au jour le jour, tout en défendant les acquis de notre statut et en revendiquant son évolution nécessaire vers plus de justice sociale; mais aussi donner au SNTRS-CGT une représentativité nationale suffisamment forte pour pouvoir peser sur la Direction de l'Institut et sur les tutelles ministérielles.

Les luttes récentes contre le projet de réforme des structures de l'INSERM (actuellement au point mort au ministère), contre le développement de la précarité et contre le blocage des carrières en particulier pour les ITA, contre l'austérité imposé au CAES INSERM, démontrent toute l'originalité de l'approche du SNTRS CGT : à la fois parmi les plus combatifs des syndicats mais aussi force de proposition et de débat pour toujours mieux développer le service public de recherche médicale et en santé que doit être l'INSERM.

De plus cette année 1998 voit, pour la première fois, la CGT réunie à ces élections aux CAP traduisant de manière concrète notre volonté d'être véritablement un syndicat intercatégoriel !

Le récent débat autour des "missions" de l'INSERM et de ses "dérives", notamment celles dues au poids exorbitant du tout génétique souvent imposé par les financements des associations caritatives, a démontré tout l'intérêt de l'apport "intercatégoriel" dans la réflexion de notre Section nationale INSERM du SNTRS CGT, au contraire d'une position souvent "corporatiste" voire parfois "conservatrice" d'autres syndicats.

Alors OUI nous pouvons être fiers de ces 50 années de luttes de notre SNTRS CGT et nous devons, tous ensemble, essayer, aujourd'hui et demain, de développer encore plus le rassemblement de tous, personnels statutaires, personnels précaires et doctorants, dans la CGT.

Comment le mieux préparer ces élections aux CAP .. si ce n'est en appelant partout au débat à l'appel de nos sections SNTRS ! Le Bureau a décidé d'aider les sections existantes et les copains "isolés" par des visites de membres du Bureau dans plusieurs villes durant ce mois de mars.

Alors, faisons encore plus grandir le poids du SNTRS CGT à l'INSERM, non parce que l'on est les "meilleurs" (même si souvent cela peut être vrai ... !), mais parce que, pour les personnels de la recherche et pour l'INSERM, cela paye !!

Jean KISTER

ACTION AI

Une ACTION est en train de se mettre en place à l'initiative des Assistants Ingénieurs (AI) de l'INSERM.

Le SNTRS-CGT soutien évidemment cette initiative partie de la base.

Nous demandons à tous nos adhérents de s'y associer et d'entraîner leurs collègues AI de l'ADR dans une démarche revendicative.

Le SNTRS-CGT est très attaché à ce corps des AI de la catégorie A de la fonction publique, interface entre les catégories B et A. Il correspond par ailleurs à un réel niveau de qualification pour le recrutement et la carrière, qu'il faut préserver dans nos statuts.

ELECTION DES

COMMISSIONS

CAP-98

SNTRS-CGT

ADMINISTRATIVES

PARITAIRES

Le SNTRS-CGT est un syndicat inter-catégoriel regroupant les Chercheurs, les Ingénieurs, les Techniciens et les Administratifs.

Le SNTRS-CGT est d'abord un syndicat où s'exerce la solidarité entre toutes les catégories de personnels et qui défend les agents le sollicitant, syndiqués ou non.

La défense collective amène la CGT à poser des revendications cohérentes dans le respect des spécificités de chaque catégorie professionnelle. La dimension intercatégorielle et interprofessionnelle de l'action syndicale est particulièrement importante au moment où se jouent, au travers de projets de réformes, l'avenir des organismes de recherche, leurs relations avec la société, et la place faite à leurs acteurs. Nous demandons au gouvernement de renoncer à son projet technocratique et anti-démocratique, et d'impliquer l'ensemble de la communauté scientifique dans une réflexion sur tous les aspects structurels et sur les carrières des personnels de la recherche.

Les CAP : notre conception de la défense individuelle. LA REPRESENTATIVITE.

Les élections de représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont un moment important car elles déterminent la représentativité de chaque syndicat. Voter pour le SNTRS-CGT c'est choisir un syndicat d'expérience qui est présent et agit sur le terrain en permanence. Durant le dernier mandat, nos élus se sont battus « bec et ongles » : - pour éviter les licenciements, notamment ceux intervenant en fin de stage de titularisation, - pour obtenir des réintégrations, - en commission de réforme, sur les problèmes de mobilité. Nous revendiquons le droit pour les ITA, à une 2ème chance dans un autre laboratoire pour les fins de stage de titularisation négatifs et l'abandon de la règle des 3 ans pour une meilleure gestion de la mobilité. En particulier, nos élus seront combatifs, face à une administration qui arrive, de plus en plus fréquemment, en CAP de licenciement avec des positions inflexibles.

Pour tous les problèmes relevant de la CAP, nos élus travaillent collectivement, si possible avec les autres syndicats, sur des critères élaborés en commun.

CAP des Chercheurs

Bien qu'absents jusqu'ici des CAP de chercheurs, nos élus dans les instances scientifiques sont intervenus pour empêcher les passages en CAP. La présence de chercheurs élus du SNTRS-CGT dans les CAP est nécessaire pour contrecarrer la propension de certains milieux à évaluer les chercheurs sur des critères de mode élitistes, ce qui a conduit à des comportements extrêmement différenciés d'une CSS à l'autre. Il y a donc des problèmes de critères d'évaluation et dans certains cas des dérives par rapport à l'application du statut. Nos élus veilleront, en collaboration avec les

élus du CS, à ce que le suivi des activités de chercheur se fasse sous la responsabilité de cette instance et dans la transparence, et non par des comités ad-hoc pilotés par la Direction Générale avec toutes les dérives que cela peut entraîner. La réforme de l'INSERM risque d'amplifier le dirigisme scientifique et les pressions à la publication. Il est essentiel que les Commissions Administratives Paritaires soient fortes et déterminées face aux pratiques de la Direction et des groupes de pression qui n'hésitent pas à détourner les procédures statutaires afin d'obtenir des licenciements pour récupérer des postes. Pour nous, les CAP sont avant tout des instances pour défendre chaque chercheur sur le plan professionnel et humain. Si vous n'êtes pas résignés face à l'absence de transparence, aux injustices cachées et si vous pensez que notre action est

importante pour la défense des intérêts collectifs des chercheurs, vous pouvez nous donner les moyens d'une plus grande efficacité en votant pour les candidats du SNTRS-CGT.

Un des axes principaux de la bataille que nous menons est la lutte contre la précarité de l'emploi sous toutes ses formes: la reconnaissance d'un véritable statut de salarié pour tous les doctorants, le maintien du recrutement au niveau CR2 immédiatement après la thèse, contre tout statut de post-doctorant et l'intégration de tous les précaires exerçant des fonctions permanentes

CAP-ITA : situation de l'emploi et des promotions. Nos REVENDICATIONS

Le SNTRS-CGT revendique pour les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs, des créations et des transformations de postes permettant de couvrir les nouveaux besoins de

la recherche et de corriger les retards très importants en matière de promotions.

Nous nous sommes élevés plusieurs fois contre le mépris avec lequel sont traitées, dans les sphères dirigeantes, l'ensemble des fonctions techniques et administratives.

Les mesures récentes de création de postes à l'INSERM, même si elles représentent un progrès par rapport à la politique antérieure, ne permettent pas de résorber la chute vertigineuse des recrutements entre 1991 et 1996.

En effet, les créations sont passées de 5,66% en 1991 à 1,66% en 1996 et les promotions de 8,22% (1991) à 1,62% (1996).

Plus précisément, il y a eu, en 1997, 1 passage en IR2 pour 475 agents remplissant les conditions; 1 poste en IE pour 83 promouvables; 3 passages en AI pour des dizaines d'agents qui attendent un reclassement, 3 passages dans le corps des TR etc ...

Nous nous plaçons résolument dans une stratégie visant le plein emploi, nous exigeons l'évaluation des besoins de la recherche biologique, médicale et en santé publique, en terme de gisement d'emplois scientifiques, techniques et administratifs pour répondre aux besoins et aux attentes de la société. C'est pourquoi nous exigeons dans l'immédiat une politique novatrice et dynamique de créations et de transformations d'emplois.

**VOTEZ, FAITES VOTER
POUR LA LISTE PRÉSENTÉE PAR LE SNTRS-CGT**

Votez sans rature, ni panachage sous peine de nullité. Ceci n'est pas un bulletin de vote.

ELECTION DES

COMMISSIONS

CAP-98

SNTRS-CGT

ADMINISTRATIVES

PARITAIRES

Le SNTRS-CGT est un syndicat inter-catégoriel regroupant les Chercheurs, les Ingénieurs, les Techniciens et les Administratifs.

Le SNTRS-CGT est d'abord un syndicat où s'exerce la solidarité entre toutes les catégories de personnels et qui défend les agents le sollicitant, syndiqués ou non.

La défense collective amène la CGT à poser des revendications cohérentes dans le respect des spécificités de chaque catégorie professionnelle. La dimension intercatégorielle et interprofessionnelle de l'action syndicale est particulièrement importante au moment où se jouent, au travers de projets de réformes, l'avenir des organismes de recherche, leurs relations avec la société, et la place faite à leurs acteurs. Nous demandons au gouvernement de renoncer à son projet technocratique et antidémocratique, et d'impliquer l'ensemble de la communauté scientifique dans une réflexion sur tous les aspects structurels et sur les carrières des personnels de la recherche.

Les CAP : notre conception de la défense individuelle. LA REPRESENTATIVITE.

Les élections de représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont un moment important car elles déterminent la représentativité de chaque syndicat. Voter pour le SNTRS-CGT c'est choisir un syndicat d'expérience qui agit sur le terrain en permanence. Durant le dernier mandat, nos élus se sont battus « bec et ongles » : - pour éviter les licenciements, notamment ceux intervenant en fin de stage de titularisation, - pour obtenir des réintégrations, - en commission de réforme, - sur les problèmes de mobilité. Nous revendiquons le droit à une 2ème chance dans un autre laboratoire pour les fins de stage de titularisation négatifs et l'abandon de la règle des 3 ans pour une meilleure gestion de la mobilité. En particulier, nos élus seront combattifs, face à une administration qui arrive, de plus en plus fréquemment, en CAP de licenciement avec des positions inflexibles.

En ce qui concerne les promotions, nos élus travaillent collectivement, si possible avec les autres syndicats, sur des critères élaborés en commun et prenant en compte, de manière équilibrée, l'ancienneté dans le grade ou le corps et la qualification de l'agent.

LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES

Elles feront l'objet d'une attention particulière de notre syndicat. En effet, l'administration est en cours de restructuration tant au niveau du siège que des Administrations Déléguées Régionales (ADR). Le SNTRS-CGT veillera à ce que toute mobilité se fasse dans la concertation avec une définition claire des fonctions. Ainsi, notre syndicat avait demandé un suivi de la restructuration des ADR par une commission paritaire spécifique, ce qui a été refusé. Nous maintenons cette revendication, néanmoins nos élus vous appuieront auprès des CAP en cas de litige. Le SNTRS-CGT reste vigilant à la nature des transformations qui interviennent dans les différents départements,

notamment face à la mise en place d'une hiérarchie écrasante et aux risques de privatisation de certaines activités.

CAP-ITA : situation de l'emploi et des promotions. Nos REVENDICATIONS

Le SNTRS-CGT revendique pour les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs, des créations et des transformations de postes permettant de couvrir les nouveaux besoins de la recherche et de corriger les retards très importants en matière de promotions.

Nous nous sommes élevés plusieurs fois contre le mépris avec lequel sont traitées, dans les sphères dirigeantes, l'ensemble des fonctions techniques et administratives.

Les mesures récentes de création de postes à l'INSERM, même si elles représentent un progrès par rapport à la politique antérieure, ne permettent pas de résorber la chute vertigineuse des recrutements entre 1991 et 1996. En effet, les créations sont passées de 5,66% en 1991 à 1,66% en 1996 et les promotions de 8,22% (1991) à 1,62% (1996). Plus précisément, il y a eu, en 1997, 1 passage en IR2 pour 475 agents remplissant les conditions; 1 poste en IE pour 83 promouvables; 3 passages en AI pour des dizaines d'agents qui attendent un reclassement, 3 passages dans le corps des TR etc ...

C'est désespérant! Car il ne s'agit là que des passages de corps pour des agents dont le déclassement est évident: diplômes, ancienneté statutaire, qualification professionnelle. Cette politique de pénurie bloque aussi tous les changements de classe car lorsque l'effectif des 1ère ou 2ème classes dans un corps donné est atteint, l'absence de recrutement bloque la plupart des agents au dernier échelon de la catégorie la plus basse. Cela entraîne des pertes considérables de pouvoir d'achat sur le moyen terme. Nous dénonçons la politique d'embauche des personnels hors-statut (CES, CDD...) qui occupent la plupart du temps des emplois permanents sans pour autant bénéficier de postes stables (Nous avons créé un précédent au CNRS d'Orsay pour l'intégration d'un CES).

DURAFOUR

Sous une apparence de revalorisation de carrière, les mesures DURAFOUR ont entraîné des effets négatifs : nombre d'échelons

terminaux augmentés avec, en contrepartie, un allongement de 2 à 4 ans de leur durée et un contingentement des classes plus stricte. Les mesures DURAFOUR ne règlent en rien les problèmes de carrière des ITA à l'INSERM, c'est pourquoi nous les avons combattues.

CAP des Chercheurs:

Bien qu'absents jusqu'ici des CAP de chercheurs nos élus dans les instances scientifiques sont intervenus pour empêcher les passages en CAP. La présence de chercheurs élus du SNTRS-CGT dans les CAP est nécessaire pour contrecarrer la propension de certains milieux à évaluer les chercheurs sur des critères de mode élitistes, ce qui a conduit à des comportements extrêmement différenciés d'une CSS à l'autre. La réforme de l'INSERM risque d'amplifier le dirigisme scientifique et les pressions à la publication. Il est essentiel que les Commissions Administratives Paritaires soient fortes et déterminées face aux pratiques de la Direction et des groupes de pression qui n'hésitent pas à détourner les procédures statutaires afin d'obtenir des licenciements pour récupérer des postes. Pour nous, les CAP sont avant tout des instances pour défendre chaque chercheur sur le plan professionnel et humain. Si vous n'êtes pas résignés face à l'absence de transparence, aux injustices cachées et si vous pensez que notre action est importante pour la défense des intérêts collectifs des chercheurs, vous pouvez nous donner les moyens d'une plus grande efficacité en votant pour les candidats du SNTRS-CGT.

Nous nous plaçons résolument dans une stratégie visant le plein emploi, nous exigeons l'évaluation des besoins de la recherche biologique, médicale et en santé publique, en terme de gisement d'emplois scientifiques, techniques et administratifs pour répondre aux besoins et aux attentes de la société. C'est pourquoi nous exigeons dans l'immédiat une politique novatrice et dynamique de créations et de transformations d'emplois.

Ajoutons qu'il devient urgent de procéder à une révision du mode de fonctionnement du statut où l'on attacherait plus d'importance à la reconnaissance de la qualification (assortie d'une évaluation), le calcul des promotions, non plus en fonction des créations, mais en fonction des effectifs des classes et des corps. Nous sommes toujours attachés à un statut dérogatoire de la fonction publique adapté aux nécessités de la recherche.

En votant pour la liste présentée par le SNTRS-CGT, vous élirez des représentants indépendants de l'administration et agirez pour :

- Le refus de la précarisation de l'emploi et du développement des CDD, CES, POST-DOCTORANTS, ...
- le RECLASSEMENT de tous les sous-classés par une commission paritaire de reclassement,
- de meilleurs salaires et carrières,
- une amélioration du statut : retour à des échelons de 2 ans, suppression des barrages de classes, ...
- la prime à 16% pour tous les corps y compris ceux des chercheurs.

**VOTEZ, FAITES VOTER
POUR LA LISTE PRÉSENTÉE PAR LE SNTRS-CGT**

Votez sans rature, ni panachage sous peine de nullité. Ceci n'est pas un bulletin de vote.

SNTRS-CGT

SNCS-FSU

SNESUP-FSU

SGEN-CFDT

ÇA COINCE A L'INSERM!

L'ensemble de la communauté INSERM (les Commissions Scientifiques Spécialisées et un grand nombre d'anciens élus, le Conseil Scientifique, le Conseil d'Administration, 130 Directeurs d'Unités, les personnels et leurs représentants syndicaux) a exprimé son opposition au texte du décret proposé par le gouvernement modifiant le statut de l'INSERM.

A la suite des critiques multiples, le découpage de l'INSERM en départements semble abandonné. Il reste que la volonté d'intervention du gouvernement sur le fonctionnement de l'Institut est manifeste, ne serait-ce que par le maintien de Directeurs scientifiques nommés par lui et par le renforcement du Conseil d'Administration.

Le Ministère n'a jamais fourni d'exposé des motifs ni défini les objectifs de la réforme. Fin janvier, un bref communiqué de presse impliquait l'INSERM dans la faiblesse de la France en physiologie et dans les secteurs d'application : informatique médicale liées aux essais thérapeutiques, télémédecine, appareillages médicaux. Le dénominateur commun de ces secteurs semble, en fait, être la faiblesse des partenaires de l'INSERM dans ces domaines. Est-ce en modifiant le fonctionnement de l'Institut, quitte à l'affaiblir, qu'on les renforcera? La place de la recherche fondamentale à l'INSERM est-elle menacée? Faut-il recentrer l'organisme par rapport à ses missions? Quelles sont les perspectives budgétaires?

La précarité de l'emploi ne cesse de s'amplifier dans la recherche, les besoins en personnels, notamment ITA, ne sont pas couverts, les doctorants et les post-doctorants sont souvent amenés à travailler dans un cadre illégal. L'avenir de l'organisme ne résiderait-il que dans un nombre restreint de cadres gérant une armée de précaires? Les ITA sont méprisés dans leurs fonctions et leur carrière. Une " mise à plat " des statuts et des carrières ainsi que la résorption de la précarité sont devenues urgentes, elles nécessitent des postes frais et des transformations d'emplois en grand nombre.

Le projet de réforme de l'INSERM s'inscrit dans une restructuration générale de la Recherche publique : un texte de décret surgi fin janvier, propose pour le CNRS une réforme analogue à celle de l'INSERM.

Le malaise soulevé par le manque de concertation préalable à ces projets de restructuration ne pourra être dissipé que par l'ouverture d'un large débat sur la Recherche, précédé d'un moratoire sur les réformes en cours et de véritables négociations avec les différents partenaires.

le 5 mars 1998

SNTRS-CGT

LE PERSONNEL DE L'INSERM VEUT UN DEBAT ET DES NEGOCIATIONS !

Le Ministère, dans sa volonté de piloter de près l'INSERM et de le transformer en une « agence d'objectifs finalisés », a été mis en échec par la mobilisation des personnels. Cet échec, et la mobilisation des laboratoires du CEA contre la diminution du nombre de thèses, a sans doute incité le Ministère à retirer son projet de réforme du Conseil Scientifique du CNRS. Ne pouvant passer en force, le pouvoir manœuvre afin de faire admettre ses orientations. Ainsi, la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales de l'Assemblée Nationale a organisé, ce 27 février, un colloque intitulé : « La recherche biomédicale française ; quelle politique pour quelles ambitions? ».

Le texte de présentation éclaire le but de la démarche. « Si ses liens avec l'industrie de la santé sont bien connus, la recherche biomédicale est aussi un des secteurs les plus concernés par les activités technologiques nouvelles (biotechnologies, informatiques). Longtemps considéré comme un espoir mais aussi une charge pour la collectivité, l'effort de recherche biomédicale est devenu un investissement économique comme un autre et échappe de plus en plus au contrôle démocratique. Parmi les questions posées lors du colloque : - quelles ambitions raisonnables pouvons nous avoir à moyen terme pour la recherche biomédicale? - Quelles ressources seront nécessaires? - Comment transférer les connaissances biomédicales dans le monde économique ? - Les progrès de la bio-médecine sont-ils un facteur de progrès social ? - Y-a-t-il un avenir pour les institutions de recherche publique en France ? - Quelle coopération européenne ? - Comment évaluer les résultats de la recherche biomédicale ? ».

A aucun moment la Commission de l'Assemblée Nationale ne met en rapport les besoins de recherche avec les grands problèmes de santé. Toute la démarche consiste à adapter la recherche biomédicale au monde industriel et à développer des outils permettant de mettre en adéquation la recherche aux finalités économiques. Les initiateurs du colloque ont même été jusqu'à poser la question de l'avenir des établissements publics de recherche dans le cadre d'un système de recherche essentiellement finalisé.

Pour ce débat ont été invités « des parlementaires, des élus locaux, des responsables administratifs impliqués dans la recherche biomédicale et la santé, des responsables d'institutions de recherche, des directeurs de laboratoires publics et privés et des industriels du médicament et des biotechnologies »!

Les organisateurs du colloque ont fait le choix de ne pas inviter les représentants des personnels des organismes ainsi que les organisations syndicales. Ces dernières, qui avaient demandé à s'y exprimer, se sont vu répondre que les inscriptions étaient déjà closes !

Après avoir affronté la communauté scientifique en voulant imposer sa réforme d'en haut, le Ministère essaye d'intégrer les cadres scientifiques à ses orientations. L'organisation de cette réunion, avec son contenu, montre que le Ministère n'a pas renoncé à imposer ses conceptions pour mettre en place, d'une manière ou d'une autre, sa réforme. Les personnels et la communauté scientifique ne veulent pas que le débat sur l'avenir des organismes de recherche soit cantonné à un petit cénacle.

Pour sa part le SNTRS-CGT, qui n'est pas pour l'immobilisme, a des propositions qu'il est prêt à confronter avec les directions d'organismes et les autorités de tutelle.

Exigeons un débat large et des négociations sur l'ensemble des projets de réforme (structures des organismes, thèses, ...) ainsi que sur l'emploi et les carrières des chercheurs et des ITA.

A la suite de l'article publié par le Ministre Claude Allègre, dans « LE FIGARO » du 26 février 1998, le SNTRS-CGT a fait parvenir à la presse le communiqué suivant : (voir au verso)

Communiqué de presse du SNTRS-CGT

« MA RÉFORME DE LA RECHERCHE. » : Ainsi s'exprime le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie (ENRT) dans le quotidien « Le Figaro ». Claude Allègre, ministre du gouvernement de la gauche plurielle, veut-il rassurer la droite, en pleine période électorale ? Il se place résolument dans la continuité des gouvernements précédents, ce que nous craignons déjà, en déclarant que la loi préparée par son prédécesseur, le secrétaire d'État François d'Aubert, sera présentée au Parlement, car « elle va dans la bonne direction ». Or, on sait que la majorité de la communauté scientifique avait rejeté la politique de contrat d'objectifs, politique basée sur une vision uniquement utilitaire de la recherche et mettant en danger la recherche fondamentale dont les résultats sont par essence imprévisibles. Il va plus loin en affirmant que « le but de toute recherche est l'innovation » alors que le but fondamental de la recherche est l'acquisition de connaissances. SON PROJET est de réorganiser toute la recherche publique « autour des universités et des grandes écoles » plus facilement « pilotables », à l'instar du système anglo-saxon, pour la mettre au service des PMI/PME. Le flou introduit dans la politique de recrutement de jeunes doctorants laisse penser que le ministre s'oriente, peut-être vers une augmentation d'emplois (ce qui reste à vérifier, car il pourrait s'agir plutôt de redéploiements), mais certainement vers une augmentation de la précarité, et la casse, à terme, du statut de travailleur scientifique titulaire du service publique : vers un nombre limité de cadres titulaires dirigeant une armée de précaires. Malgré le projet affiché de vouloir mettre en place un Centre National de la Recherche Technologique, la grande absente DU PROJET est, une fois de plus, la fonction technique ; Claude Allègre se comporte dans la tradition de la caste universitaire dont il est un représentant, qui donne la primauté à l'intellectuel sur le manuel, comme si cette dichotomie avait encore un sens compte tenu du progrès des technologies et de leur impact dans la recherche, d'ailleurs c'est bien à l'université que le mépris pour les corps techniques (IATOS) atteint son apogée.

Le SNTRS-CGT a conscience de la nécessité de connecter la recherche aux besoins sociaux, c'est pourquoi, notamment, il s'oppose au projet de loi F. D'AUBERT/Cl. ALLÈGRE, il revendique un moratoire de toutes les décisions et projets en cours (contrats d'objectifs, modification des décrets organiques de l'INSERM et du CNRS, restriction des thèses en dehors de l'université, ...).

Le SNTRS-CGT demande que la communauté scientifique, ses représentants et les acteurs sociaux concernés soient impliqués dans une réflexion nationale sur les enjeux de la recherche, ses moyens, les structures et la place faite à ses acteurs sans discrimination de fonction, pour aller vers une négociation et si nécessaire vers une nouvelle loi d'orientation et de programmation de la recherche. C'est de cette manière que nous concevons le fonctionnement démocratique de la société, qui seul peut être productif. Si Claude Allègre n'a pas compris cela, il est en retard d'un siècle !

Orsay, le 2 Mars 1998

Suite à la sortie du « SNTRS INFOS Secteur Chercheurs » et du débat sur « la réforme de l'INSERM »,

le BN du SNTRS a décidé d'ouvrir un DEBAT INTERNE sur ces questions :

« Demande sociale, liberté du Chercheur, Recherche médicale et en Santé, place de la Santé Publique à l'INSERM, ... ».

Un prochain BRS publiera les diverses contributions.

Que tous ceux qui souhaitent s'exprimer le fassent VITE en envoyant leur texte (court !) directement au BN :

Fax : 01 69 07 50 05 ou E-mail : { [HYPERLINK mailto:SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr](mailto:SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr) }

Compte Rendu du CNAS de janvier 1998

L'année 1997 s'est soldée par une augmentation significative des subventions dans les secteurs «Vacances-Familles, Enfance et Sport Loisir Culture». Chacun peut se féliciter de l'intérêt manifesté par les salariés de l'INSERM pour les activités à but social et culturel proposées par le CAES.

Une analyse établie par le bureau du CNAS, à partir des dossiers déposés par les ayants-droit du CAES, en 1997, révèle que pour l'essentiel les subventions ont été allouées aux foyers dont le coefficient familial est le plus bas. Cela précisé et malgré un regain d'intérêt pour le CAES, seul 25% des salariés ou retraités de l'INSERM ont fait appel au CAES en 1997.

Les élus CGT conscients des besoins et des demandes non satisfaites agissent depuis de nombreuses années pour la dotation financière allouée par l'INSERM soit revalorisée jusqu'à hauteur de 1% de la masse salariale. Par ailleurs ils ont œuvré à chaque session du CNAS, consacré au budget, pour que soit limité au strict minimum les réserves financières non utilisées, cette démarche s'inscrivant dans une ferme volonté de ne pas gérer le CAES dans un cadre d'austérité. Le bilan financier de l'année 1997 leur a donné raison : le CNAS avait voté en janvier 1997 un budget avec une insuffisance de gestion de 450 000Fr, prélevé sur les réserves dont disposait le CAES. L'augmentation substantielle du nombre de bénéficiaires des subventions allouées aux agents s'est traduit en fin d'année par une insuffisance de gestion de 766192,93Fr.

Les réserves financières étant ainsi épuisées, le bureau du CNAS (CFDT, SNCS et SNIRS) a proposé un budget en récession qui aura pour conséquences de réduire les activités proposées par la plupart des secteurs, tel que Vacances-Familles (annulation des colonies de vacances pour la Toussaint), Voyage, SLC, et Retraités. Les budgets des Comités Locaux (CLAS) ont été amputés systématiquement de 17% par rapport aux demandes initiales soutenues par les rapporteurs. Par ailleurs le projet de budget proposé au vote a été assorti d'une proposition d'annulation de l'augmentation de 5 % des bornes de subvention, voté lors de la réunion du CNAS d'octobre pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Sur les 17 membres élus du CNAS les votes concernant le budget proposé se sont répartis de la manière suivante :

pour : 9 (7 CFDT, 2 SNCS)

contre : 6 (4 CGT, 2 SNIRS)

abstentions : 2 (1 CFDT, 1 SNIRS)

Il est clair que le budget d'austérité n'a pas fait l'unanimité, il n'y a pas de fatalité à voir le CAES entré en phase de récession. **La responsabilité première de la situation en incombe à la direction de l'INSERM.**

Une demande d'entrevue a été adressée par le CNAS au Directeur Général de l'INSERM afin de le mettre face à ses responsabilités, c'est un premier pas, **mais la seule issue c'est la mobilisation des personnels, actifs ou retraités, avec le soutien de leurs élus aux CNAS et dans les comités locaux, pour obtenir une revalorisation substantielle de la dotation allouée au CAES.**

Le CRISTAL et la FUMÉE
Digressions philosophico-syndicales à propos d'un gène.
par Jean-Pierre BAZIN

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique-CGT.

Que le scientifique et philosophe Henri ATLAN pardonne mon impertinence à vouloir utiliser le titre de son magnifique ouvrage.

L'ordre et le désordre, ces notions qui sous-tendent deux états opposés de la matière, peuvent également porter mon propos.

De quoi s'agit-il? Je veux parler évidemment de « l'affaire BIHAIN »*. La fumée, le désordre, ce sont tous ces bruits qui arrivent à nos oreilles, sans avoir la possibilité de structurer les sources. Ne vous méprenez pas, je ne vous parlerai pas de fraude scientifique, mais y aurait-il de la fumée sans feu ? À ce feu là, beaucoup pourraient s'y brûler : B. BIHAIN Directeur de l'unité INSERM U391 ; la célèbre revue « Nature » ; les « Cassandres » du ministère qui, pour garder les rênes du pouvoir, voudraient conserver pour eux seuls la connaissance des dossiers et notamment celui produit sous la responsabilité de Mr CORVOL du Collège de France dont l'intégrité est unanimement reconnue.

Transparence dans les procédures d'évaluation.

Le cristal, c'est la transparence nécessaire à toute démarche scientifique que ce soit en vue de la production de connaissances, de l'évaluation de leur pertinence et de leur intérêt potentiel pour la société. La transparence invite tout scientifique à respecter les Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL) pour assurer la « traçabilité » du processus de recherche vers les résultats. C'est, à l'autre bout de la chaîne, la nécessité de confier à des évaluateurs indépendants la totalité des dossiers (y compris ceux attestant des BPL).

Dans le dossier BIHAIN tout n'est que FUMÉE !

La Commission Scientifique Spécialisée n°7 (CSS7) de l'INSERM n'a pu avoir accès à l'information concernant les sujets sensibles traités dans l'unité de B. BIHAIN, coopération industrie (GENSET) - recherche oblige (brevet en cours), en somme un procès d'intention aux évaluateurs susceptibles de ne pas respecter leur devoir de réserve. Néanmoins, la CSS7 sanctionne par un vote « limite » le dit directeur, par ailleurs membre de la même instance d'évaluation. On imagine aisément, à partir de là, les pressions de toutes sortes.

Les premières victimes : les personnels.

J'ai sous les yeux l'organigramme des personnels de l'unité 391, directeur B. BIHAIN, pour les années 95/96/97, où sur chaque ligne est notée la présence ou la défection des agents pour l'année correspondante (en colonne).

Organigramme en escalier, descente aux enfers pour les personnels du projet initial, Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens, Administratifs, Thésards, DEA, ... en majeure partie « sortis » de l'U391, certains sous antidépresseur, certains combattifs encore ... Que dire des personnels au bas de l'escalier, Contrats à Durée Déterminée, corvéables et influençables à merci, payés

par le truchement de la société GENSET. En tout 40 personnes (55 selon des sources récentes) sont sorties de l'unité 391, ce qui fait un peu beaucoup et met en lumière une gestion inadmissible des ressources humaines. A ceci il faut ajouter l'éjection du représentant de l'ADR INSERM qui se serait intéressé d'un peu près aux affaires de B. BIHAIN. L'éviction de ce représentant s'est faite contre l'avis du CSCRI**, mais aussi malgré l'intervention écrite de tous les directeurs de structures INSERM de l'inter-région-ouest (sauf B. BIHAIN !), a-t-il servi de bouc-émissaire ?, c'est un point qui reste à élucider.

Une autre université PASQUA ?

Que dire des relations avec l'Université, avec laquelle notre Directeur Général de l'INSERM se targue de vouloir établir des relations exemplaires mais qui n'est pas sollicitée en tant que partenaire dans ce projet industrie-recherche. On préfère sans doute l'université privée KER-LANN à l'établissement public RENNES I, bel exemple de mise en place d'un modèle ultra-libéral détruisant les personnes et les projets mais peut-être pas les intérêts politico-financiers immédiats.

L'« affaire » : un peu d'histoire.

En Novembre 1997, le Conseil Scientifique (CS) est sollicité pour donner, à son tour, un avis sur l'U391 et le mandat de son Directeur. Les rapporteurs sont contraints « d'aller à la pêche » aux informations dans un contexte conflictuel qui prend de l'ampleur : le DG n'aurait que peu d'informations, le rapport CORVOL n'est pas porté à la connaissance du DG de l'INSERM comme autre fois, il n'avait pas eu connaissance de la convention entre le ministère et le groupe HMR*** au moment du vote sur le GIP HMR dans son propre Conseil d'Administration. Bien évidemment, le dit rapport n'est pas confié au CS qui en fait la demande officielle. En l'absence d'information, le CS ne peut qu'émettre un avis positif sur la reconduction du mandat du directeur avec un suivi à 2 ans, détail qui a son importance puisqu'il marque une réserve par rapport aux affirmations orales obtenues en haut lieu (Mr BIGOT, Directeur Général de la Recherche de l'époque au ministère) sur la fiabilité des recherches de B. BIHAIN. La restriction est levée par Cl. GRISCELLI, DG de l'INSERM, dans les jours qui suivent la réunion du CS ...

Cl. GRISCELLI ne devait pas être lui-même informé, puisque, dans le cas contraire, il aurait confié toute information utile aux rapporteurs du CS ! Le principe de précaution aurait dû l'amener à suivre son Conseil Scientifique dans sa réserve (limitée mais remarquée par « Nature »). Une autre question doit être soulevée : quel est le poids du DG de l'INSERM face aux ministères ? ou bien joue-t-il un double jeu ?

Les grandes manœuvres ...

Si l'on s'attache à l'analyse de la mission CORVOL, diligentée par le DGRT****, il semble bien qu'elle ait été envoyée sur place pour étouffer l'affaire en lui

donnant comme unique mandat de recueillir les témoignages écrits en relation avec la suspicion de fraude scientifique, et point final ! Aucun mandat pour questionner l'un des principaux protagonistes : B. BIHAIN, ni, bien sur, pour émettre un quelconque avis scientifique, alors qu'au moins l'un des membres de la mission était parfaitement compétent ! En fait, le mandat de la mission CORVOL qui n'était pas restreint au départ s'est vu modifié en cours d'exercice.

Par contre, c'est le DGRT lui-même, non spécialiste du domaine, se rend sur place (le 28 novembre 1997) après la remise du rapport de la mission CORVOL (le 28 octobre 1997) pour émettre un avis scientifique favorable (bien entendu) à B. BIHAIN. Entre temps, le 15 octobre, le DG de l'INSERM avait reçu une lettre de Mr BIGOT pour lui dire que tout était « clean » et qu'il ne manquerait pas de l'informer de la suite de l'affaire ...

Le Conseil Scientifique de l'INSERM est à nouveau saisi le 16 février 1998 à propos de cette affaire. Cl. GRISCELLI lui soumet son communiqué de presse en réponse à l'article de « Nature » dans lequel il s'appuie sur le précédent avis du CS qui vaudrait caution quant à la découverte du fameux gène. Le CS proteste contre l'annulation de sa recommandation de suivi à deux ans et sur la tentative de vouloir lui « faire porter le chapeau » dans la polémique de la découverte du gène. Un texte de séance est produit à l'appui de ces dires.

On voit bien que toute cette affaire a été manipulée en haut lieu et qu'elle contribue à décrédibiliser les instances d'évaluation de l'INSERM.

De graves conséquences pour le service public, pour la recherche et pour la société.

Dernier développement, une nouvelle expertise est demandée par le nouveau Directeur de la Recherche au ministère (Pr D. NAHON).

Tout ceci montre que la casse des organismes est organisée de l'intérieur et de l'extérieur, notamment par la constitution de groupements divers, de préférence de statut privé englobant des laboratoires publics : le GIE de RENNES, le GIP HMR, LE GIP Centre National de Séquençage, les agences, les projets d'agences, ...

Après la privatisation de l'ensemble de l'industrie pharmaceutique, il est manifeste que les gouvernements ne disposent plus des leviers de pression adaptés à la coopération industrie-recherche publique (ont-ils d'ailleurs utilisé ces moyens de pression lorsqu'ils en disposaient?), étant contraints de mettre en place des solutions « bricolées » pernicieuses pour le service public de recherche. L'abandon récent de la fabrication de la pilule abortive RU486, découverte dans le cadre d'une collaboration INSERM/Roussel-Uclaf, et de bien d'autres molécules non rentables au sens de l'économie ultra-libérale, sont des illustrations des désordres induits par la démission de l'état dans les secteurs stratégiques pour l'économie de la santé (il faut se souvenir également de l'abandon en 1986 du secteur de l'imagerie médicale, autre secteur stratégique de la santé).

Revenons à notre sujet. Il serait mal venu de prendre position pour ou contre l'existence d'une fraude scientifique, bien que le débat continue dans la presse (Nature du 26 février 1998, VSD, ...), mais il est clair

que les pratiques qui ont prévalu dans l'affaire de RENNES sont lourdes de menaces à la fois pour la recherche publique et pour les personnels qui doivent pour certains se soumettre ou se démettre et pour d'autres accepter la précarité de l'emploi pour se conformer aux intérêts (supérieurs !) politico-financiers.

LA CGT ANALYSE ET PROPOSE.

Pour la CGT, le statut de titulaire, garantissant l'indépendance du service public par rapport aux intérêts privés, est un acquis fondamental qu'il faut à tout prix préserver ; il permet notamment de limiter les tentations de fraude.

La démocratie dans l'organisme, s'appuyant sur des mécanismes transparents d'évaluation faisant appel éventuellement à des experts extérieurs, mais sous contrôle démocratique (i.e. avec des élus de toutes les catégories de personnels), est d'une importance primordiale. L'histoire de l'U391 montre qu'en dérogeant à ces principes, des résultats scientifiques, potentiellement porteurs d'avancées considérables en matière de santé publique, pourraient être balayés.

La CGT demande que tous les contrats industrie-recherche soient portés à la connaissance des instances d'évaluation statutaires des organismes publics concernés. Les conditions de cette mise à disposition peuvent être étudiées, prenant en compte notamment le devoir de réserve des membres de ces instances d'évaluation et la nécessité de protéger les découvertes susceptibles d'applications industrielles. Mais toute évaluation doit se faire dans un maximum de transparence.

Enfin, la CGT pose la question des mécanismes permettant la maîtrise de l'économie de la santé et l'intérêt supérieur des populations, elle demande d'examiner les possibilités de « re-nationalisation », avec un nouveau contenu, d'une partie des entreprises stratégiques du domaine de la santé publique.

CRISTAL ET FUMÉE, CHOISSISSONS LA TRANSPARENCE DU CRISTAL !

Paris, 21 Février 1998

**BIHAIN découvre le récepteur LSR, protéine impliquée dans le métabolisme des graisses. Ce récepteur pourrait avoir un intérêt dans le traitement de l'obésité et de l'athérosclérose. BIHAIN passe un contrat, en 1996, avec la société GENSET, intéressée par les retombées pharmaceutiques potentielles, pour l'identification du gène correspondant à la protéine. Gestion humaine désastreuse, accusations de fraudes scientifiques, missions d'expertises, articles dans la presse (Nature du 5/2/98, Le Monde du 12/2/98, L'Humanité du 13/2/98, ...), ... l'Affaire BIHAIN est née.*

*** Conseil Scientifique Régional de l'INSERM.*

**** Hoechst-Marion-Roussel.*

***** Directeur Général de la Recherche et de la Technologie (BIGOT).*

French ministry reopens inquiry into conduct of INSERM unit

[PARIS] France's ministry of national education, research and technology is to reopen an inquiry into the activities of a laboratory of INSERM, the national biomedical research agency, following criticisms by the university at which the laboratory is located — as well as some present and former staff — of the way in which the previous government handled earlier evaluations and investigations.

Controversy centres on claims by the INSERM Laboratory of Nutrition, Lipoprotein Metabolism and Atherosclerosis, based at the University of Rennes 1, to have identified and now cloned a 'lipolysis stimulated receptor', a molecule involved in fat degradation. "As there is a new government we felt we needed to have a fresh look at the matter," says Jacqueline Godet, director of life sciences at the ministry.

INSERM and the French biotechnology company Genset have jointly applied for a patent on the work — which may have implications for obesity research — as part of plans costing FF60 million (US\$10 million) to build a laboratory for molecular physiology and pathology at a new private university at Ker-Lann near Rennes. The project is being partly financed by local government.

The allegations have come mainly from a



group of more than 20 'whistleblowers' who work or have worked in the laboratory. The group refuse to reveal their identities publicly, although they have done so in confidence to recent inquiries. But Bernard Bihain, the director of the laboratory — and the principal target of the allegations — argues that this is unfair, and that it leaves him open to 'score settling' stemming from personal conflicts.

The only relatively detailed exposition of the scientific aspects of the affair available at

present is a report commissioned by the university from Michel Philippe, a researcher at the Centre National de la Recherche Scientifique laboratory of biology and genetics of development at the University of Rennes 1. The report, submitted in December to Jacques Lenfant, the president of the university, describes difficulties in "reconciling" results concerning the molecular weights of candidate clones of the receptor and its antibody reactivity.

Analysis of the allegations is complicated by the fact that the University of Rennes 1, which has demanded a broader investigation of the laboratory, is in dispute with INSERM over the terms of the industrial joint venture. Lenfant claims the university was not consulted on the initiative and was omitted from the patent applied for jointly by INSERM and Genset. INSERM "failed to respect" its contract with the university, he says.

Bihain claims that he is caught in a conflict between the university and INSERM over the patent. He denies any wrongdoing, and criticizes the inquiries for not allowing him due process, saying "I have never been given the opportunity to clear my name." He also argues that, even if exonerated, suspicion will inevitably be cast upon his work.

But Lenfant claims the importance of the industrial venture, under which Genset has worldwide rights to licences on any patents, with INSERM sharing royalties, may have influenced past investigations. The deal, announced last February, was described then by Pascal Brandys, Genset's chief executive officer, as "instrumental in expediting our massive search for disease susceptibility genes." INSERM's director general, Claude Griscelli, called it an example of the "policy of industrial partnerships that INSERM wishes to reinforce".

Lenfant claims that evidence of pressure to protect these interests comes from the circumstances surrounding a vote in May by the INSERM committee responsible for the routine evaluation of Bihain's laboratory, which narrowly approved — by 13 votes out of 25 — renewal of the laboratory.

Before the vote Griscelli emphasized to the meeting the importance to INSERM of pursuing the industrial partnership. Critics say that this constituted a form of pressure on the committee. This was "abnormal", says Lenfant, arguing that it is "astonishing that a director general should intervene at this level".

Jean-Claude Stodet, chairman of the commission, denies that it was improper for Griscelli to say that the agreement exempli-

fied INSERM's industrial policy. But he accepts that the importance of the industrial venture constituted indirect pressure: "If we had given a negative opinion, we would have been disowning our own institution."

Bihain asserts that it was around this time that he discovered the university was investigating him "without his knowledge", and that he subsequently "telephoned the ministry to seek independent arbitration". In October he filed charges of defamation against Lenfant, although he has now dropped proceedings, understanding the affair to be closed.

On 15 September, Bernard Bigot, then director general of the research ministry, set up a commission of inquiry, chaired by Pierre Corvol of the Collège de France in Paris, which received testimony from more than 20 of the whistleblowers. It submitted its report to the ministry on 28 October.

But the report was never made public, and according to Lenfant the university has itself been unable to obtain a copy, despite a written request to Claude Allègre, the science minister, which he says has gone unanswered.

Jean Rey, an adviser to Allègre, says "we have not excluded [scientific fraud], but we have not established it."

Bihain says he has not seen the Corvol report, but he understands its main conclusions are that additional experiments to verify the identity of the receptor would have been useful. According to Bihain, it also shows that one gel lacked proper molecular weight standards, but he claims that this involved a flawed experiment by a young researcher that was never published.

In written testimony to the Corvol com-

mission, Daniel Renou, the INSERM representative in the region until last August, says Bihain treated those who worked for him harshly. "The institute cannot remain deaf to the distress provoked," he wrote.

Renou also submitted evidence of what he claimed were violations of health and safety regulations in the laboratory, and criticized what he describes as Bihain's lack of cooperation on these issues with the authorities. Corvol last week declined to comment on the report, saying only that the affair was "complex".

Controversy also surrounds the fact that the Corvol report was not made available to a meeting of the scientific board of INSERM, at which Bihain's unit was again evaluated, a week after the report was submitted to the ministry. The commission gave a positive decision on the basis of Bihain's presentation, including the fact that a patent had been applied for on his research, and that the results on which this was based had been submitted to a number of scientific journals. But it ruled that the laboratory should be evaluated in two years' time, rather than in four as is usual.

Rose Katz, who chairs the board, says she requested a copy of the Corvol report from Griscelli, but he replied that he did not have one. Katz, who says it would have been "preferable" for the board to have seen the report before ruling on Bihain's laboratory, adds that she has still not been able to see the report. It would have been "more healthy" for this to have been made public, she says.

To complicate matters further, Bigot then carried out his own inquiry, visiting the Rennes laboratory on 28 November and telephoning current and former staff. This

second inquiry was needed to "ensure the veracity of the testimonies," says Rey.

Bigot's report, submitted to the ministry on 10 December, cleared the laboratory of misconduct. A summary concludes that "no formal element" refuted the laboratory's research, which, alluding to the industrial interest, Bigot describes as being "on a promising subject that has recently known considerable developments, and which it would be unacceptable to see being abandoned". Nevertheless the report recommends that Bihain "be invited to pay greater attention to his behaviour vis-à-vis his collaborators". (Since 1993, more than 40 staff have left the laboratory or been fired.)

In a letter on 21 January to Daniel Nahon, the new director general of the science ministry, the whistleblowers call for the case to be reopened, arguing that the Bigot report fails to take their allegations seriously. The letter — again anonymous, although the signatories' names have been deposited in confidence with Philippe — points out that the Bigot report cites only one paragraph from the Corvol report, stating that "the commission attracts the attention of the minister to the fact that it was convened, by a large number of members and former members of the INSERM unit 391, to consider serious accusations concerning the behaviour of the director of this unit and its scientific activity."

The Philippe report states that some of the laboratory's work poses "many problems". It concludes that "an in-depth analysis carried out by international experts in the field is absolutely necessary."

Declan Butler & Olivier De Gandt

11 février 1998

Communiqué de presse
7 av. Cl. Guiselli

Une revue scientifique internationale a publié un article faisant état d'une polémique à propos d'une unité de recherche de l'INSERM, l'Unité 391 "Nutrition, métabolisme lipoprotéique et athérosclérose", implantée sur le campus de l'Université de Rennes I.

Cette unité de recherche a fait ces quatre dernières années des avancées importantes dans le domaine du métabolisme des lipides et a, en particulier, démontré les mécanismes d'activation d'un récepteur présent au niveau des cellules hépatiques, le LSR, responsable de l'élimination des déchets graisseux d'origine alimentaire. Plus récemment, le même laboratoire a entrepris, en partenariat avec la société Genset, l'étude du gène codant pour ce récepteur. Le Conseil scientifique de l'INSERM a pris acte de l'identification de ce gène. Le dépôt d'un brevet dans le courant de l'été dernier devrait permettre la publication des résultats les plus récents issus de ces travaux.

Selon les règles des organismes de recherche, la Direction générale de l'INSERM s'est appuyée sur l'évaluation scientifique faite par ses instances. Le Conseil scientifique de l'INSERM a donné un avis favorable sur les recherches de l'Unité 391. Ce laboratoire a été confirmé dans ses activités ainsi que son Directeur, Monsieur Bernard Bihain. Cette reconduction s'est accompagnée de recommandations concernant la gestion des ressources humaines du laboratoire.

En marge de l'activité scientifique du laboratoire, des difficultés sont apparues entre l'INSERM et l'Université de Rennes I à propos de l'exploitation éventuelle du brevet. La Direction Générale de l'INSERM est convaincue qu'une solution sera trouvée entre les deux établissements publics, en accord avec la convention qui les lie. Simultanément, des suspensions ont été émises localement sur la sincérité des résultats obtenus par l'Unité 391. Cette situation a conduit le Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, avec l'accord de l'INSERM, à mettre en place une commission indépendante chargée d'étudier ce dossier. Cela était logique du fait que deux institutions relevant de ce ministère étaient concernées. Les rumeurs persistant, il appartient au Ministère de poursuivre une éventuelle investigation complémentaire.

L'INSERM estime qu'à terme, seule la reproduction des résultats par une ou plusieurs équipes scientifiques mondiales permettrait de trancher. Il serait inacceptable, tout autant qu'injuste, qu'une équipe ayant eu par le passé, et produisant aujourd'hui, des résultats prometteurs et de qualité soit à ce point déstabilisée par des soupçons qui se révéleraient n'être que des rumeurs. Il faut prendre en compte que la non reproduction de résultats n'indique pas obligatoirement une faute. Nombreux sont les résultats de recherche en biologie qui sont sujets de controverses avant d'être définitivement acquis. En revanche, il ne serait pas admissible qu'un laboratoire soutenu par un organisme national poursuive son activité si les résultats de recherche étaient, avec certitude, entachés d'un défaut de sincérité.

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Réunion du 16 février 1998
CS/Inf-98

TEXTE DE SEANCE CONCERNANT L'AVIS DU CONSEIL
SCIENTIFIQUE SUR L'ACTIVITE DE L'UNITE 391

Le conseil scientifique regrette que sa proposition de suivi à deux ans de l'Unité 391 n'ait pas été suivie par la Direction Générale. Cette position permettrait à cette unité de poursuivre ses travaux dans de bonnes conditions et aux instances d'évaluer de façon rapprochée les différents aspects liés à ce dossier. Le communiqué de presse publié à la suite de l'article paru dans Nature laisse supposer que sa position n'a été pleinement comprise.

Le conseil scientifique avait assorti son analyse d'un certain nombre de considérations concernant la non-transmission du rapport de la commission d'enquête, la politique de valorisation à l'INSERM et la gestion des personnels. Dans l'état des éléments à sa disposition lors de sa réunion du 4 novembre 1997, et en tenant compte des avancées et incertitudes liées à tout processus de recherche, le conseil scientifique a émis un avis favorable avec suivi à deux ans. Cette appréciation ne valait pas reconnaissance de l'identification d'un gène, ce qui ne relève en aucun cas des missions confiées au conseil scientifique.

Texte adopté à l'unanimité par le vote suivant :

21 oui / 21 votants

SNTRS CGT
Section Nationale INSERM

Situation après la CE INSERM du 20 Février 1998

Secrétariat section INSERM

- Jean Pierre BAZIN :** Politique Scientifique, Relations Extérieures
(INSERM, Ministères, syndicats, presse, ...)
- Jean KISTER :** Politique Scientifique, Relations Extérieures
(INSERM, Ministères, syndicats, presse, ...)
- François FAVIER :** Politique Scientifique, Ethique, Santé Publique
- Frida WANSTOK :** Orga, Trésorerie, Défense Individuelle, CAP

Bureau Section INSERM

NOM	PRENOM	NOM SECTION	CORPS	Age
BAILLY	Gilles	INSERM Lyon	IR1	48
BAZIN	Jean-Pierre	INSERM Pitié	IR1	59
BEZ	Michel	INSERM Lyon	IE2	53
BOURGINE	Madeleine	INSERM Villejuif	AAR	56
FAVIER	François	INSERM Montpellier	IR2	48
GODELIER	Jean-Luc	INSERM Pitié	TCN	34
HENZEL	Daniel	INSERM Paris Nord	IR1	58
KISTER	Jean	INSERM K.Bicêtre	IR2	40
LABAT	Carlos	INSERM Isoles RP	NT 3B	42
MERCIER	Gilles	INSERM K.Bicêtre	CR 1	
POTTIN	Corine	INSERM Villejuif	TCN	37
ROTSCHILD	Claude	INSERM Siège	CAR 1	56
WANSTOK	Frida	INSERM Pitié	AI	57

Ont été élus membres du Bureau de la section INSERM
A l'unanimité de la CE du 20/02/98 :

THONNEAU Patrick
FLORES GUEVA Roberto

CR1
CR1

Bicêtre
Créteil

Commission Exécutive Section INSERM

NOM	PRENOM	NOM SECTION	CORPS	Age
ARZI	Mohamad	INSERM Lyon	IR2	54
BAILLY	Gilles	INSERM Lyon	IR1	48
BAZIN	Jean-Pierre	INSERM Pitié	IR1	59
BERTAULT	Annick	INSERM Pitié	IR2	50
BEZ	Michel	INSERM Lyon	IE2	53
BIELAKOFF	Josette	INSERM Siège	IE1	52
BOURGINE	Madeleine	INSERM Villejuif	AAR	56
BREDOUX	Raymonde	INSERM Paris Nord	IR2	46
CHEVALIER	Annette	RETRAITES	RTRT	58
CHINESTRA	Patrick	INSERM Toulouse	TCN	36
COURTALON	Annie	INSERM Créteil	TCE	57
COURTIN	Françoise	INSERM K.Bicêtre	CR 1	
DELAUTIER	Danièle	INSERM Bichat	TCS	45
DEVILLIERS	René	INSERM Isoles RP	IE1	57
DOUDARD	Danièle	INSERM Siège	SARCN	50
FAVIER	François	INSERM Montpellier	IR2	48
FLORES GUEVA	Roberto	INSERM Créteil	CR 1	54
FROUIN	Frédérique	INSERM Pitié	CR 1	33
GODELIER	Jean-Luc	INSERM Pitié	TCN	34
HENZEL	Daniel	INSERM Paris Nord	IR1	58
HERNO	Josiane	INSERM Lille	TCE	53
ISABEY	Daniel	INSERM Créteil	DR 2	
KISTER	Jean	INSERM K.Bicêtre	IR2	40
KOROBAEFF	Myriam	INSERM Bichat	IE2	54
KOZIEL VIGNERO	Violette	INSERM Isoles Prov.	TCE	44
KRUST	Bernard	INSERM Isoles RP	CR 1	
LABAT	Carlos	INSERM Isoles RP	NT 3B	42
LABAUME	Sylvaine	INSERM Paris Nord	IE2	48
LAGRANGE	Dominique	INSERM Toulouse	AI	44
LOREAU	Nadine	INSERM Isoles Prov.	IR1	54
MALANDAIN	André	RETRAITES	RTRT	60
MERCIER	Gilles	INSERM K.Bicêtre	CR 1	
MICHAUD	Annie	INSERM Pitié	IE2	48
MORTUAIRE	Marlène	INSERM Lille	TCN	41
NETTER	Martine	INSERM Necker	IE2	55
PIAU	Jean-Pierre	INSERM Isoles Prov.	IR2	53
POMERANCE	Martine	INSERM K.Bicêtre	CR 1	46
POTTIN	Corine	INSERM Villejuif	TCN	37
RAUCH	Michel	INSERM Isoles Prov.	IE2	41
RICHET	Colette	INSERM Lille	IE1	55
ROBERT	Patrick	INSERM Isoles Prov.	AI	36
ROTSCHILD	Claude	INSERM Siège	CAR 1	56
THEBAUD MONY	Annie	INSERM K.Bicêtre	DR 2	53
THONNEAU	Patrick	INSERM K.Bicêtre	CR 1	45
WANSTOK	Frida	INSERM Pitié	AI	57

Groupes de Travail Section INSERM

(après à la CE INSERM du 20/02/1998)

<i>N° Groupe</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Responsable(s)</i>
Groupe 1 :	Emploi Scientifique, Précarité Conditions de Travail	F. Favier, G. Mercier
Groupe 2 :	Politique Scientifique (Elus CSS/IC)	J.P. Bazin, J. Kister
Groupe 3 :	CAP, Défense Individuelle	D. Lagrange, F. Wanstok
Groupe 4 :	Formation Permanente, CNFP	P. Robert, G. Bailly
Groupe 5 :	Action Sociale, CAES	M. Bourguine, M.T. Le Gloanne D. Henzel, B. Krust
Groupe 6 :	Suivi des Sections	J.P. Bazin, C. Labat
Groupe 7 : (avec CNRS)	Statuts, Evaluation, Qualification	D. Lagrange
Groupe 8 : (avec CNRS)	Ethique, Santé Publique	F. Favier, J. Kister, P. Thonneau, A. Kieffer
Groupe 9 : (avec CNRS)	Administratifs	C. Rotschild
Groupe 10 : (avec CNRS)	Catégories C et B	A. Courtallon
<p><i>Les Groupes 9 et 10 sont provisoirement rattachés au Bureau en attente de nouveaux responsables</i></p>		
Groupe 11 : (avec CNRS)	Retraités	A. Malandin

Les noms indiqués sont ceux de membres de la CE ayant accepté d'être « responsables » d'un groupe de travail.

Mais tout adhérent le souhaitant peut bien entendu s'associer au groupe qui l'intéresse ! Pour cela (et pour recevoir une convocation) s'adresser au responsable dont les coordonnées suivent !

Il est important de faire vivre ces Groupes de Travail pour approfondir la réflexion de l'ensemble du SNTRS INSERM et pour organiser les actions nécessaires !

Nous vous invitons à prendre toute votre place !

Coordonnées des Responsables de Groupes :

Nom	Prénom	Tél	Fax	E-Mail
BAILLY	Gilles	04-72-68-19-24	04-72-68-19-02	bailly@lyon151.inserm.fr
BAZIN	Jean-Pierre	01-53-82-84-36	01-53-82-84-48	bazin@imed.jussieu.fr
BOURGINE	Madeleine	01-45-59-50-95	01-45-59-50-89	bourgine@vjf.inserm.fr
COURTALLON	Annie	01-45-17-26-60	01-45-17-26-70	
FAVIER	François	04-67-61-10-82	04-67-04-24-01	cjf9306@sc.univ-montpl.fr
HENZEL	Daniel	01-40-25-63-53	01-40-25-63-51	henzel@bichat.inserm.fr
KISTER	Jean	01-46-70-89-89	01-46-70-46-64	kister@kb.inserm.fr
KRUST	Bernard	01-	01-	bkrust@pasteur.fr
LAGRANGE	Dominique	05-61-77-92-94	05-61-77-92-91	Dominique.Lagrange@purpan.inserm.fr
LABAT	Carlos	01-43-26-29-789	01-40-51-81-78	
LE GLOANNE	Marie-Thérèse	01-44-23-61-63		
MALANDIN	André	01-43-22-28-834		malandin@vjf.inserm.fr
MERCIER	Gilles	01-46-81-51-60		gilles.mercier@wanadoo.fr
ROBERT	Patrick	02-41-35-40-32	02-41-73-16-30	patrick.robert@angers.inserm.fr
ROTSCHILD	Claude	01-44-23-63-649	01-44-23-63-664	rotschild@inserm.fr
THONNEAU	Patrick	01-45-21-20-73	01-45-21-20-75	thonneau@vjf.inserm.fr
WANSTOK	Frida	01-44-06-70-53	01-44-24-03-40	

Intérêt de développer la recherche en santé publique à l'INSERM

Du point de vue du citoyen :

Qu'attend-on d'un institut de la Santé ? Si l'on faisait un référendum (ou même un micro-trottoir), que répondraient les citoyens ? Il y a fort à parier qu'ils demanderaient des progrès dans la détection, le traitement des maladies et leur prise en charge.

La question de la connaissance des mécanismes ne mobilise pas les foules.

Ce qu'attendent les donateurs du Téléthon, c'est la guérison ou mieux la prévention des pathologies qui frappent les enfants (puisqu'on les exhibe pour les apitoyer). Ils croient, depuis plusieurs années, que la génétique est la seule solution (puisque des "savants" le leur disent). C'est vrai pour quelques maladies rares, à composante mono-génique, à condition de démontrer l'efficacité de la thérapie génique, qui se fait attendre. Mais la très grande majorité des maladies ont une étiologie plurifactorielle, où la génétique ne joue probablement qu'un rôle très limité. On le voit bien dans les pays en développement, où explosent les maladies de civilisation, dans des populations dont le patrimoine génétique est resté constant. La tendance à faire l'amalgame entre maladies rares à transmission héréditaire et les grandes pathologies chroniques liées à l'environnement et au comportement est forte dans les médias et la confusion est soigneusement entretenue auprès du grand public.

Les besoins de la société dépassent de très loin la détresse liée à quelques maladies très rares. Tous les économistes s'accordent à reconnaître que la demande en santé va croissant. D'une part, la modernisation des technologies médicales alourdit les coûts et d'autre part le vieillissement des populations va de pair avec une augmentation de la prévalence des maladies chroniques et des incapacités. Les problèmes sociaux (chômage, isolement) engendrent des désordres médico-psychologiques : dépression, dépendance à l'égard de médicaments, alcoolisme, toxicomanie ...

Il est clair que la recherche fondamentale ne peut répondre à ces besoins. Un être humain ne se résume pas à un organe, encore moins à une cellule ou un gène : il est la résultante du milieu où il a grandi, de ses expériences positives et négatives, des contraintes sociales et environnementales qu'il a subi tout au long de son existence, de son comportement. L'épidémiologie est seule capable de prendre la mesure simultanée des différentes composantes qui conditionnent l'état de santé des individus. Elle peut s'associer aux sciences humaines, à l'économie de la santé en même temps qu'à des sciences plus dures pour établir la radiographie d'une société. Comment soigner un corps malade sans faire d'abord un diagnostic ?

Le point de vue des décideurs :

Le système de santé, complètement cloisonné, est à restructurer. Il va droit à la faillite. La prise de conscience existe, mais les solutions se heurtent à l'immobilisme, voire aux égoïsmes : personne ne veut faire les frais de son sauvetage. Les acteurs de santé sont divisés : la médecine hospitalière contre la médecine libérale, les spécialistes contre les généralistes, les institutions centrales contre les pouvoirs locaux, les syndicats de médecins contre la sécurité sociale, le médical contre le social

Pour certaines questions (la prise en charge de la dépendance, par exemple), le nombre d'intervenants est tel qu'il devient impossible de s'y retrouver. Le citoyen est perdu, l'énergie dispersée, les résultats médiocres.

Il est urgent de coordonner les acteurs autour des bénéficiaires. Ce n'est pas le rôle de l'INSERM de le faire à un niveau opérationnel, mais il faudra bien monter des études pilote, et évaluer des procédures nouvelles, et c'est dans ce secteur clé de l'évaluation que les équipes d'épidémiologistes de l'INSERM peuvent apporter une contribution décisive pour les arbitrages futurs.

Le point de vue du chercheur en santé publique :

La position de l'INSERM doit rester neutre et au centre de tous les débats. Seul l'intérêt de la santé de la population guide le chercheur en épidémiologie et en santé publique. Il n'espère aucun brevet, prix scientifique ou rétribution directe ou indirecte de ses travaux. Si ce n'est pas un organisme public qui s'intéresse à ces questions, qui le fera ? La recherche fondamentale et la recherche thérapeutique peuvent obtenir des contrats substantiels, mais la recherche en santé publique ne peut être réalisée que dans une institution publique, assez éloignée du pouvoir politique. Cette liberté à l'égard des intérêts privés et politiques, lui permet d'affirmer sans restriction des positions indépendantes en fonction des observations réalisées suivant des règles scientifiques reconnues.

L'INSERM pour nous est un lieu idéal pour ce type de recherche qu'il devrait s'attacher à développer. Ceci n'exclut pas, bien au contraire, des collaborations avec d'autres instances ayant cette vocation : DGS, ORS... Les conclusions des conférences de santé pourrait servir de base à une analyse de la hiérarchie des urgences en matière de santé publique : mais quelle a été la part de l'INSERM dans les conférences régionales et nationales ?